

POSSESSION INALIÉNABLE & VARIATION DIALECTALE¹

Terry Nadasdi
Groupe de recherches en dialectologie comparative
Université de Toronto

RÉSUMÉ

Notre étude se propose d'examiner les manières dont le français standard et divers dialectes non-standard du français se servent des pronoms clitiques afin d'identifier le possesseur d'une partie du corps (ici, PC). Le type de variation syntaxique qui se manifeste à travers les différents dialectes suggère que la possession d'une PC est reliée à une propriété particulière de celle-ci. Nous proposons que cette propriété soit représentée dans l'entrée lexicale de toute PC française. Nous avançons également que la réalisation de cette propriété ne soit pas reliée à une seule construction syntaxique, mais peut se manifester de plusieurs moyens, ce qui permet la variation. Nombre de travaux ont déjà été consacrés à l'étude de la possession inaliénable en français standard. (Cf. Kayne 1975, Guéron 1985, Cheng et Ritter 1988, Authier 1988, Tellier 1990, Tremblay 1990, Vergnaud et Zubizarreta 1992). Nous ne cherchons pas à évaluer les analyses précédentes. Notre but est plutôt d'examiner les dialectes non-standard afin de voir ce qu'elles peuvent nous apporter pour une analyse unifiée des PCs en français.

1. DONNÉES

Dans la langue standard, le rapport qui existe entre une PC et son possesseur s'établit par la suite: $v_P[cl + V_{NP}[DET + N]]$. Le français standard nous offre de nombreuses phrases dans lesquelles cette construction se trouve, par exemple:

- (1) a. Elle se lave les mains.
- b. Je te frotte le dos.
- c. Il s'est cassé la jambe.
- d. Elle lui caresse la nuque.

¹ Cet article a fait l'objet d'une communication au congrès de l'Association canadienne de linguistique tenu en mai 1990 et est paru sous une forme légèrement différente dans les Actes du congrès. Je voudrais exprimer ma gratitude à David Heap et à Diane Massam dont les commentaires ont été fort appréciés. Je remercie surtout Yves Roberge qui m'a si aimablement fait part de ses remarques et dont les suggestions m'ont été précieuses pour améliorer le fond et la forme de cet article. Le présent travail a été subventionné en partie par le CRSH (410-91-1307).

- e. Je me brosse les cheveux.
- f. Hélène se lave les dents.

Toutefois, l'examen des dialectes non-standard nous apprend que ce qu'on trouve en français standard ne représente qu'une des manières possibles de marquer la possession d'une PC. Dans les phrases de (2) à (5), on trouve d'autres moyens syntaxiques qui indiquent ce même rapport:

- (2) Bruxellois
 - a. Il lave ses mains.
 - b. Elle me frotte mon dos. (Baetens Beardsmore 1929).
- (3) Franco-ontarien
 - a. les belles filles pis i lavent leurs cheveux avec heu shampoo.
 - b. J'ai cogné ma tête, pis je m'appelle pas de ça.
 - c. Je m'ai cassé mon orteil. (Corpus de Mougeon 1978).
- (4) Boulonnais
 - Y a du màa a s teèt. (Haigneré 1969).
- (5) Français populaire
 - a. Tu lui a fait mal à son épaule.
 - b. Il lui a marché sur ses pieds.
 - c. Tu me tires mes cheveux. (Bauche 1928).

Nous croyons que toute théorie qui cherche à expliquer la possession des PCs en français doit être capable de rendre compte en même temps de cette variation. Nous nous proposons de décrire ces diverses structures et de les relier à une propriété de base qui se reflète au niveau lexical de la grammaire française.

2. HYPOTHÈSE DE BASE

Peu importe le dialecte qu'on examine, il y a une propriété qui caractérise la possession d'une partie du corps en français: ce rapport doit toujours être indiqué dans la phrase.² De plus, la position de [NP, IP] (ou de sujet) ne suffit pas pour identifier le possesseur. C'est-à-dire que dans aucun dialecte on ne trouve de phrases comme en (6):

- (6) a. *Elle_i a cassé le bras_i.
- b. *Nous_i avons lavé les cheveux_i.

² Exception faite des cas où le contexte permet la présence du nom d'une PC [-animé], par exemple *il voulait se déguiser en père Noël, mais il a égaré la barbe qu'il avait achetée.*

- c. *J_i'ai frotté le dos_i.
- d. *Il_i rase la barbe_i.
- e. *Marie_i a foulé la cheville_i.
- f. *Pierre_i caresse la nuque_i.

où la PC est dans un rapport de possession inaliénable avec le sujet avec lequel elle est coïncidée. Nous proposons que l'agrammaticalité de ces phrases découle directement du fait que les possesseurs ne soient pas identifiés. Ceci nous pousse à postuler la condition de bonne formation sur la possession inaliénable des PCs en français qui se trouve en (7):

- (7) Le possesseur d'une PC [+animé] doit être identifié.

Il y a plusieurs façons d'implanter cette idée dans la grammaire du français. Celle que nous adoptons fait appel à l'information qui se trouve dans l'entrée lexicale des PCs. Selon cette approche, l'agrammaticalité des phrases en (6) résulte d'une incompatibilité entre ces constructions et l'information fournie dans l'entrée lexicale.

L'hypothèse que nous voulons émettre est donc que l'entrée lexicale d'une PC comprend non seulement une description physique de cet objet mais aussi le fait que ce NP doit avoir un possesseur. Donc, pour un nom comme *tête*, on aurait l'entrée stipulée en (8):

- (8) TETE: partie supérieure du corps d'un être animé...
<poss>

On pourrait faire une parallèle entre le trait <poss> et les rôle- θ en disant que ce trait doit nécessairement être saturé; sinon, la construction dans laquelle la PC se trouve sera agrammaticale. Nous proposons que cette saturation soit représentée par la coindexation du trait <poss> avec un autre élément dans la phrase. Toutefois, il faut noter que les éléments étant susceptibles de porter cet indice et donc de saturer ce trait ne sont pas indiqués dans l'entrée lexicale. Il s'ensuit alors que plusieurs éléments sont capables d'assurer cette saturation.

Signalons qu'il faut distinguer quand même entre les rôle- θ et le trait associé aux PCs. Contrairement à ce qu'on trouve dans le cas des rôle- θ , le trait <poss> n'est pas forcément lié à un élément en position d'argument. C'est-à-dire que le clitique qu'on trouve dans une phrase comme *Il se lave les mains* pourrait être analysée comme occupant une position de A-barre qui n'est pas reliée à une position d'argument. Ceci poserait tout de suite des problèmes si on prétendait que ce trait correspondait à un rôle- θ de *possesseur*. Ce qu'on propose plutôt c'est que le clitique est tout simplement lié au trait <poss> afin de le saturer. En fait, l'existence d'un rôle- θ

de *possesseur* demeure discutable dans la documentation. A cet égard, Massam (1990) note que la relation qui existe entre un possesseur et un objet possédé ne se fait jamais par l'assignation d'un rôle- θ , mais par un rapport qui s'établit entre deux noms. D'ailleurs, le UTAH de Baker (1988) prédit que les relations thématiques identiques entre deux items sont représentées par des relations structurales identiques entre ces items au niveau de la structure-D. Une telle contrainte nous empêcherait de dire que le rapport possessif qui existe entre une PC et son possesseur peut s'exprimer par plusieurs moyens dépendant du dialecte qu'on examine.

3. IDENTIFICATION DU POSSESSEUR ET VARIATION SYNTAXIQUE

Nous proposons donc que la nécessité d'identifier le possesseur d'une PC découle du besoin de saturer le trait <poss>, mais que la façon de réaliser cette saturation soit sujette à la variation.

3.1. Les clitiques verbaux et nominaux

La variation qui fait l'objet de cette étude se manifeste lorsque le possesseur d'une PC s'identifie par le biais d'un clitique. Dans ces cas, la variation syntaxique résulte du type de clitique qu'on emploie. L'examen des divers dialectes nous montre que, dans la plupart des cas, la saturation du trait se réalise de deux manières: i) par un clitique datif verbal, comme c'est le cas en français standard, par exemple *Il se lave les mains*, ou bien ii) par un clitique nominal, comme en français bruxellois, par exemple *Il lave mes mains*.

Nous posons qu'en principe les adjectifs dits possessifs peuvent être analysés comme des clitiques nominaux étant donné qu'ils se comportent comme les clitiques verbaux à plusieurs égards. Par exemple, on ne peut pas les coordonner:

- (9) a. *Nous avons fait publier son et mon livre.
b. *Il et elle sont partis ensemble.

Il y a une liaison obligatoire entre ces éléments et le nom qui suit:

- (10) a. */se mō ami/ *c'est mon ami*
b. */vu ave rezō/ *vous avez raison*

La mise en relief du pronom ne se fait pas par l'accent tonique, mais par l'ajout d'un syntagme qui le redouble. Par exemple:

- (11) a. *JE veux le faire. (cf. moi je veux le faire)
b. *ça c'est MON livre. (cf. ça c'est mon livre à moi).

Étant donné ces faits, il semble tout à fait justifié d'analyser les adjectifs possessifs comme des clitiques nominaux. Pour reprendre, nous proposons que *me* en *Il me lave les mains* soit analogue à *mes* en *Il lave mes mains* en ce qu'ils remplissent tous les deux la même fonction qui est de saturer le trait <poss>. Ceci dit, les pronoms réfléchis sont inclus dans cette même catégorie. Par exemple, dans une phrase comme *Je me suis cassé la jambe*, le rôle du réfléchi est aussi de saturer le trait <poss>. Ici, le pronom réfléchi est de rigueur étant donné que c'est la seule manière d'indiquer que le possesseur de la PC est en même temps le sujet de la phrase.

3.2. Double identification du possesseur

Jusqu'ici nous nous sommes concentré sur les constructions où le possesseur est identifié soit par un clitique verbal, soit par un clitique nominal. On trouve aussi dans certains dialectes des constructions qui contiennent les deux à la fois. Par exemple:

(12) Franco-ontarien

J'm'ai cassé mon orteil.

(13) Français populaire

Tu me tires mes cheveux.

(14) Français bruxellois

Elle me frotte mon dos.

Il n'est pas étonnant que ce type de redoublement se trouve dans les dialectes non-standard plutôt que dans la langue standard étant donné que c'est surtout dans les variétés dialectales du français qu'on trouve aussi le redoublement du sujet ou de l'objet (cf. Roberge 1990). Il se peut que ce redoublement, tout comme celui d'autres clitiques, trouve son origine dans une cliticisation plus avancée dans les dialectes que ce qu'on trouve dans la langue standard. La présence d'un deuxième clitique dans les constructions possessives ne sert donc pas de mise en relief. Il est là tout simplement pour assurer l'interprétation possessive. Autrement dit, la présence du clitique nominal s'explique parce que le clitique verbal perd sa capacité de saturer le trait <poss>.

4. CLITIQUES POSSESSIFS ET STRUCTURE D'ARGUMENT

Pour résumer, les structures à clitiques qui permettent l'identification du possesseur d'une PC sont indiquées en (15):

(15) X ... VP[cl poss_i + V NP[DET + N_i]]

X ... VP ... NP[cl poss_i + N_i]
 X ... VP[cl poss_i + V NP[cl poss_i + N_i]]

Dans les trois cas, chaque clitique qui permet d'identifier le possesseur de la PC occupe une position A-barre et n'est pas relié à une position d'argument vide. Il s'ensuit alors que ces éléments ne reçoivent pas de Cas. L'idée que certains clitiques n'ont pas de Cas existe déjà dans la documentation sur les clitiques. Par exemple, Authier et Reed (1992: 10) proposent que les datifs affectifs en français devraient être analysés comme étant des affixes sans Cas. Jaeggli (1986: 22), pour sa part, cite l'exemple des clitiques espagnols dans les phrases en (16):

- (16) a. Maria se rió de Pedro.
 Maria a ri de Pedro.
 b. Te quedaste calladito.
 Tu es resté silencieux.
 c. Me muero por ver las Olimpiadas.
 Je meurs d'envie de voir les Olympiques.
 d. Pedro se vino de Sudamérica.
 Pedro vient de l'Amérique du Sud.

Il note que ces clitiques ne peuvent pas recevoir un Cas étant donné que les verbes auxquels ils s'attachent ne sont pas des assigneurs de Cas. D'après lui, ces clitiques ne sont pas reliés à une position d'argument étant donné qu'ils sont cliticisés à un verbe intransitif. D'après nous, les clitiques possessifs ne sont pas reliés à une position d'argument non plus étant donné qu'ils se cliticisent à un verbe mono-transitif, c'est-à-dire qui ne prend qu'un seul complément; puisque la PC occupe déjà la position d'argument que demande le verbe, le clitique ne peut être associé à un autre argument interne au verbe.

Comme il n'est pas nécessaire d'invoquer un argument vide du type [NP₂, VP] dans les constructions qu'on a vues jusqu'ici, nous concluons que les clitiques nominaux et verbaux qu'on a examinés n'ont d'autre fonction que de saturer le trait <poss> que porte la PC. Ceci dit, une phrase comme celle de (17):

- (17) Je lui_i lave les mains
 <poss_i>

où *lui* est coïncidé avec le trait <poss>, n'indique d'autres rapports que celui de la possession. Cette phrase n'a donc pas une interprétation bénéfactive du genre *J'ai lavé les mains pour lui*. La présence du trait <poss> est confirmée par le fait que l'interprétation possessive n'est possible qu'avec les PCs, d'où l'agrammaticalité de la phrase suivante,

- (18) *Je lui_i cassé la table.
<poss_i>

où les indices indiquent la possession. Certes, cette phrase peut avoir une interprétation *bénéfactive*, mais pas possessive.

Jusqu'ici, le trait <poss> n'a pas été relié à une position d'argument. Toutefois, cela n'est pas une condition pour la saturation de ce trait. En fait, le français standard et les dialectes français permettent la saturation de ce trait à partir d'une position d'argument lorsque celle-ci est déjà présente dans la phrase. Si cet argument est déjà présent, son rôle principal n'est évidemment pas d'identifier le possesseur; mais sa présence suffit quand même pour saturer le trait. Dans ces cas, le besoin d'employer un clitique verbal ou nominal est dissipé et il n'y a pas de variation dialectale.

4.1 Identification d'un possesseur par un argument

Afin de comprendre ce type de saturation, considérons la phrase suivante:

- (19) Je l'ai frappé sur la tête.

Cette construction se distingue nettement de celle dans laquelle un clitique sert uniquement à saturer le trait <poss>, comme en (20):

- (20) Je lui ai frappé la tête.

Et, il convient de faire remarquer que d'après les informateurs que nous avons consultés, ces structures distinctes donnent lieu à des interprétations différentes. La première veut dire *J'ai frappé quelqu'un et l'endroit où je l'ai frappé c'est la tête*, alors que la deuxième veut dire tout simplement que *J'ai frappé la tête de cette personne*.

La différence structurale qui existe entre ces phrases est représentée en (21)a et b:

- (21) a. Je l_i'ai frappé pro_i sur la tête <poss_i>.
b. Je lui_i ai frappé la tête <poss_i>.

Donc l'élément qui permet d'identifier le possesseur de la PC en (21)a. est *pro*, qui est en fait l'objet direct du verbe. Dans ce cas, le clitique sert à identifier une catégorie vide plutôt que de saturer le trait; on pourrait dire tout au plus que le clitique permet d'identifier un possesseur parce qu'il est coïncidé avec *pro*. Le fait que la saturation se fait par l'argument interne du verbe plutôt que par le clitique est confirmé par les phrases dans laquelle cette position est remplie par un NP lexical; par exemple *J'ai frappé Josh sur la tête*. Ces exemples démontrent que les constructions syntax-

iques dans lesquelles il y a un rapport de possession entre un être humain et une partie de son corps sont variées et ne peuvent pas être reliées à une seule structure syntaxique.

La présence du trait <poss> trouve davantage de motivation lorsqu'on compare les phrases dans lesquelles une PC se trouve dans un syntagme prépositionnel à des phrases dans lesquelles cette même position est occupée par un autre objet. Par exemple:

- (22) a. Je l_i'ai embrassé pro_i sur la bouche <poss_i>.
 b. Je l_i'ai frappé pro_i dans le dos <poss_i>.
 c. Je l_i'ai embrassé pro_i sur le train.
 d. Je l_i'ai frappé pro_i dans la voiture.

Dans les phrases locatives de ce type, les PCs sont obligatoirement coïncidées avec un possesseur, alors que des noms comme *train* ou *voiture* n'ont pas une interprétation possessive.

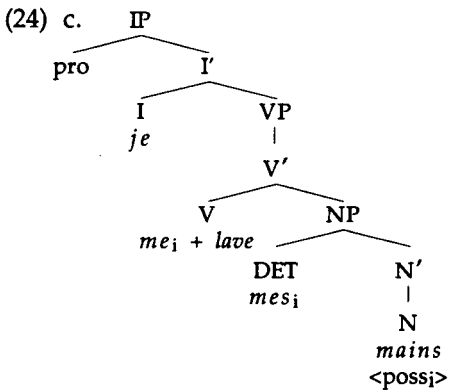
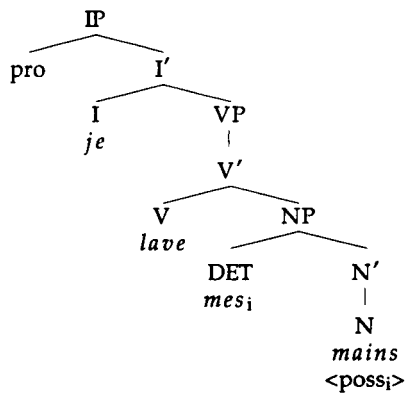
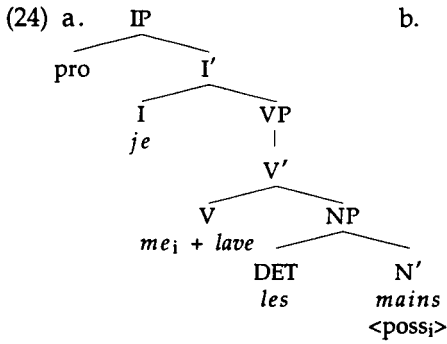
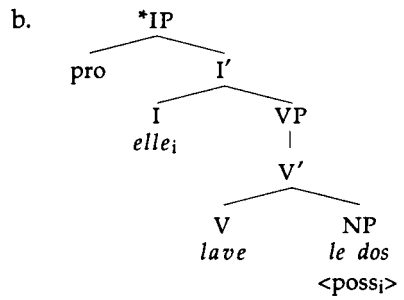
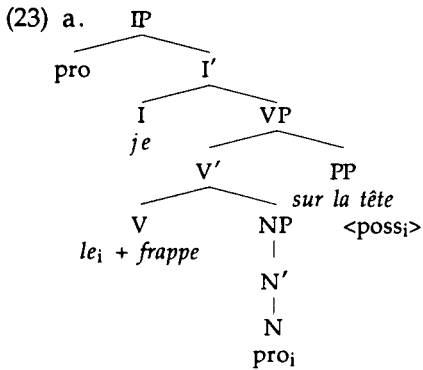
5. CONTRAINTES STRUCTURALES SUR L'IDENTIFICATION D'UN POSSESEUR

Jusqu'ici, on a vu qu'en français standard et dans les dialectes français, le trait <poss> peut être saturé par un argument dans la position [NP, VP]. La représentation structurale de cette construction se trouve en (23)a.

Les dialectes non-standard et le français standard ne diffèrent qu'à partir du moment où il n'y pas d'autres éléments dans la phrase qui permettent de saturer le trait <poss>, comme c'est le cas en (23)b. Ici, le français standard et les dialectes qu'on a examinés ont recours à des solutions différentes pour respecter la condition de bonne formation. La représentation structurale de ces solutions se trouve en (24)a, b et c.

La comparaison de ces structures nous révèle que lorsque le trait <poss> est identifié par un clitique, celui-ci doit gouverner le syntagme nominal dans lequel se trouve la PC. Dans la langue standard, le clitique qui gouverne la PC est à l'intérieur du VP, alors que dans les dialectes, le gouverneur se trouve dans le même NP que la PC. On voit donc que la relation qui existe entre la PC et son possession est locale, ce qui explique aussi l'agrammaticalité de la phrase suivante:

- (25) *Satch s'est dit qu'il a coupé le doigt.



6. ABSENCE DU POSSESSEUR

Notre hypothèse de départ est évidemment très puissante étant donné la précision que la présence d'un possesseur n'est pas facultative, mais nécessaire. Nous voudrions examiner maintenant des exemples où le possesseur ne semble pas être identifié par les moyens exposés ci-dessus.

6.1. PC et prédicats complexes

Considérons les phrases suivantes:

- (26) a. Elle lève le bras.
 b. Il fronce les sourcils.
 c. Elle hausse les épaules.
 d. Tu baisses les yeux.
 e. Paul croise les bras.

Dans toutes ces phrases, le possesseur de la PC est en même temps le sujet de la phrase. On a déjà écarté la possibilité d'avoir un sujet qui sature à lui-seul le trait <poss>. Toutefois, ces phrases restent grammaticales.

Authier note que les verbes qui s'emploient dans ces constructions font partie d'une classe sémantique limitée, à savoir les verbes qui indiquent le mouvement d'une PC, déclenché par une impulsion du système nerveux (cf. Authier 1988: 164-165). Il conclut que le manque de productivité de ces constructions suggère que de tels cas ne doivent pas s'analyser en termes syntaxiques. Authier considère également la possibilité que le caractère exceptionnel de ces constructions soit lié au fait que dans une phrase comme *Marie a levé le bras*, *lever le bras* soit analysé ou réanalysé comme étant un prédicat complexe. Nous préférons cette deuxième explication, puisqu'il est probable qu'une fois que la PC s'intègre dans un prédicat complexe, le trait <poss> peut être saturé par le sujet. Donc, dans ces constructions, le sujet ne identifie pas le possesseur à lui-seul; le possesseur est identifié par le sujet à vertu du fait que la PC se trouve dans un prédicat complexe.

6.2. Expressions idiomatiques

Il se trouve parfois qu'une PC ne constitue pas une entrée lexicale à part, mais fait partie d'une expression idiomatique. Dans de tels cas, la construction dans laquelle la PC se trouve constitue une unité, par exemple:

- (27) a. c'est le pied.
 b. faire la tête.
 c. bras de fer d'honneur.

Ici, on n'est pas obligé de préciser le possesseur étant donné que ces expressions ne le demandent pas. C'est-à-dire que dans le cas de *faire la tête*, on ne combine pas *faire* avec l'entrée de *tête*; déjà dans le lexique on trouve que l'expression *faire la tête* existe en tant qu'unité lexicale. D'ailleurs si le possesseur est explicité, la grammaticalité de l'expression est mise en cause. Par exemple:

(28) *?Il n'arrête pas de faire sa tête.

Donc, il n'est pas étonnant que dans ces expressions une PC ne demande pas de possesseur puisqu'elle n'a pas le même statut qu'une PC indépendante qui constitue une entrée lexicale à part.

6.3. *Avoir* + PC

Lorsqu'une PC est employée comme complément du verbe *avoir*, le possesseur est encore une fois le sujet de la phrase. Par exemple:

- (29) a. Elle a les chevilles enflées.
 b. Il a les cheveux blancs.
 c. Ce joueur a de grandes jambes.

Nous posons que, au niveau de la structure-D, le possesseur de ces PCs est le sujet d'une petite proposition (Small Clause = SC). C'est-à-dire que la structure-D d'une phrase comme (29)a est la suivante:

(30) $IP[pro_{VP} [avoir_{SC} [NP[elle] NP[les chevilles enflées]]]]$.

Donc, de nouveau le possesseur identifie la PC à partir d'une position qui n'est pas [NP, IP], il s'agit plutôt d'une position enchâssée sous VP (Cf. Guéron 1985: 70).

6.4. PCs à valeur générique

Dans la documentation qui traite des PCs en français (cf. Authier 1988, Tellier 1990, etc.), on note souvent que les PCs peuvent avoir une valeur générique. Par exemple:

- (31) a. Pendant le saut, les mains ne doivent pas toucher les cuisses.
 (Authier 1988: 189).
 b. Au soccer, ni les bras ni les mains ne doivent entrer en contact avec le ballon. ✓
 (Tellier 1990: 475).

Dans ces constructions, le trait <poss> n'est saturé par aucun élément présent dans la phrase. Authier rend compte de l'absence d'un possesseur

- MASSAM, DIANE. 1990. Part-whole constructions in English. Dans J. Fee & K. Hunt (éd.) *The Proceedings of the Eighth West Coast Conference on Formal Linguistics (1989)*, Ventura, California: Stanford Linguistic Association; Centre for the Study of Language and Information, 236-246.
- MASSAM, DIANE ET YVES ROBERGE. 1989. Recipe context null objects in English. *Linguistic Inquiry* 20, 1: 134-139.
- NADASDI, TERRY. (en cours). Cliticisation morphologique des adjectifs possessifs et variation dialectale.
- ROBERGE, YVES. 1990. *The Syntactic Recoverability of Null Arguments*. Montréal: McGill-Queen's University Press.
- TELLIER, CHRISTINE. 1990. Underived nominals and the projection principle: inherent possessors. Dans J. Carter, R.-M. Déchaine, B. Philip & T. Sherer (éd.) *NELS 20. Proceedings of the 20th Meeting of the North Eastern Linguistics Society held at Carnegie-Mellon University, 1989*. Amherst, Mass.: Graduate Linguistic Student Association, University of Massachusetts, 472-486.
- TREMBLAY, MICHELE. 1990. French possessive adjectives as dative clitics. Dans E.J. Fee et K. Hunt (éd.), *The Proceedings of the Eighth West Coast Conference on Formal Linguistics (1989)*, Ventura, California: Stanford Linguistic Association; Centre for the Study of Language and Information, 399-413.
- VERGNAUD, JEAN-ROGER & MARIA LUISA ZUBIZARRETA. 1992. The definite determiner and the inalienable construction in French and in English. *Linguistic Inquiry* 23, 4: 595-652.